

Les données ouvertes en Ontario

Adoption

de

la Charte internationale sur les données ouvertes

Secrétariat du Conseil du Trésor

Le gouvernement ouvert en Ontario

L'[Initiative pour un gouvernement ouvert](#) en Ontario vise à créer un gouvernement plus ouvert et plus transparent pour les Ontariens en renforçant la participation du public, la responsabilisation, la technologie et l'innovation. Depuis le lancement de l'Initiative en octobre 2013, la province aborde autrement le processus décisionnel, redéfinit la mobilisation des citoyens et encourage la réalisation de nouvelles occasions d'affaires afin de promouvoir la prospérité. L'Ontario entend être le gouvernement le plus ouvert et le plus transparent du Canada.

Le [rapport « Gouvernement ouvert par défaut »](#) publié en 2013 par l'équipe pour la participation au gouvernement ouvert, qui a été préparé en consultation avec le public, présente des recommandations détaillées pour réaliser les objectifs du gouvernement ouvert. Ce rapport jetait les bases de la stratégie et du plan d'action pour un gouvernement ouvert approuvés par le Cabinet ontarien en mars 2015. Chaque ministère provincial applique maintenant un plan d'action pour un gouvernement ouvert afin de tenir compte des principes du gouvernement ouvert dans ses programmes et politiques.

En mai 2015, l'Ontario est devenu la première province canadienne à co-crée une Directive sur les données ouvertes. Cette directive, entrée en vigueur en avril 2016, sous-tend la politique d'« ouverture par défaut » qui est au cœur du plan de l'Ontario pour les données ouvertes et la publication de données ouvertes dans le [Catalogue de données de l'Ontario](#). Depuis mars 2017, le Catalogue contient plus de 2 000 ensembles de données ministériels, dont plus de 500 sont ouverts. Les organismes provinciaux ontariens doivent également se conformer à la Directive et ils ont commencé à publier leurs inventaires de données en ligne.

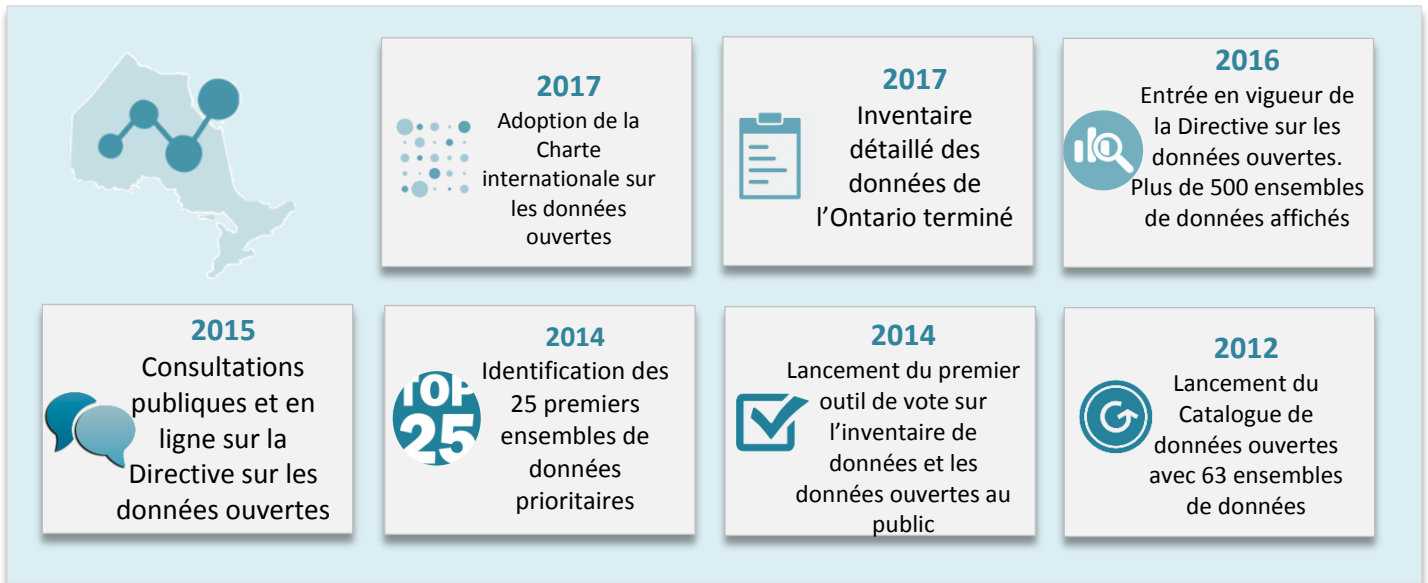
L'Ontario aspire à montrer l'exemple dans tous les domaines du gouvernement ouvert, y compris l'information ouverte et le dialogue ouvert. En mars 2016, l'Ontario a publié sur Ontario.ca son [cadre de participation du public](#) et le [Répertoire de consultations](#) pour que les Ontariens aient plus d'occasions de peser sur les décisions gouvernementales, afin d'améliorer les programmes, les politiques et les services qui les concernent.

L'Ontario a également publié les [lettres de mandat](#) de tous les ministres pour les deux dernières années, ainsi que les [décrets](#), et affiché ses [Comptes publics](#), ce qui permet au public d'accéder plus facilement à l'information pour obliger le gouvernement à rendre des comptes.

En avril 2016, l'Ontario a été choisi par le [Partenariat pour un gouvernement ouvert](#) pour faire partie de son nouveau programme pilote infranational. En tant que participant au programme, l'Ontario a co-créé trois engagements envers le gouvernement ouvert avec le public, les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires, et il s'est engagé à respecter ces engagements d'ici la fin de 2017. Il s'est ainsi engagé à adopter la [Charte internationale sur les données ouvertes](#). Ce faisant, l'Ontario rejoindra un nombre croissant de gouvernements nationaux et infranationaux qui se sont engagés à communiquer les données

gouvernementales en ligne afin que les développeurs, les organisations à but non lucratif, les chercheurs et d'autres encore puissent améliorer la vie de leurs concitoyens.

Données ouvertes : cheminement de l'Ontario et aperçu



This section provides a summary of key statistics and achievements related to open data in Ontario. It includes three icons: a cloud with binary code, a person presenting to an audience, and an open padlock.

- Plus de 450 300** téléchargements en avril 2017, soit **~3 000** par semaine
- 2 358** ensembles de données au Catalogue **576** ensembles de données ouvertes
- 1 015** ensembles de données en examen **569** restreints
- 32** inventaires ministériels **Plus de 90** inventaires d'organismes en ligne
- Plus de 100** séances de formation du personnel **Plus de 2 000** employés formés
- Première** province à organiser une consultation ouverte sur sa Directive sur les données ouvertes

Directive sur les données ouvertes de l'Ontario

La [Directive sur les données ouvertes](#) de l'Ontario est entrée en vigueur en avril 2016. Elle exige que toutes les données créées, collectées et/ou gérées par les ministères et les organismes provinciaux soient rendues publiques sous forme de données ouvertes, sauf si

elles font l'objet d'une exemption pour des motifs de protection des renseignements personnels, de confidentialité, de sécurité, d'application de la loi ou de secret commercial.

Dans l'esprit du dialogue ouvert et de la participation active, la province a consulté le public au sujet du projet de directive de différentes façons, notamment :

- en ligne, en utilisant Google Doc, le courriel et les médias sociaux;
- en sensibilisant les universitaires, les décideurs, les dirigeants d'entreprise, les partenaires municipaux et à but non lucratif;
- en personne à des événements tels que la GO Open Data Conference de l'Ontario, les Civic Design Camps locaux, et en partenariat avec les universités et les organisations communautaires.

La correspondance étroite entre la Directive sur les données ouvertes et la Charte internationale sur les données ouvertes montre que l'Ontario dispose d'une base solide en ce qui concerne les données ouvertes et l'adoption de ladite Charte.

Adoption de la Charte internationale sur les données ouvertes

L'Ontario est fier de rejoindre les rangs des gouvernements nationaux et infranationaux qui ont adopté la Charte internationale sur les données ouvertes et se sont engagés à communiquer des données gouvernementales en ligne afin que les développeurs, les organismes à but non lucratif, les chercheurs et d'autres puissent améliorer la vie de leurs concitoyens.

En plus de rejoindre ce groupe de chefs de file en matière de données ouvertes, en adoptant la Charte, l'Ontario peut renforcer la coordination et la collaboration intergouvernementales avec d'autres administrations.

Plan de mise en œuvre

Mécanisme d'exécution

La Charte sera appliquée dans le cadre du plan d'action pour un gouvernement ouvert de l'Ontario, plus particulièrement par la mise en œuvre de la [Directive sur les données ouvertes](#). Cette dernière s'appuie sur un guide des données ouvertes qui fournit aux ministères et aux organismes provinciaux des renseignements sur les processus relatifs aux données ouvertes en Ontario. Il explique les exigences de la Directive sur les données ouvertes de l'Ontario et contient des conseils pour garantir des approches cohérentes des pratiques en matière de données ouvertes dans l'ensemble du gouvernement ontarien.

Le Bureau du gouvernement ouvert du Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario travaille actuellement en concertation avec les ministères et les organismes provinciaux pour s'assurer que les principes et les obligations énoncés dans la Directive sur les données ouvertes sont respectés.

Activités et calendrier

Le tableau ci-dessous illustre les principales initiatives et activités entreprises par l'Ontario dans le cadre du plan stratégique de l'Ontario pour un gouvernement ouvert depuis l'entrée en vigueur de la Directive sur les données ouvertes en 2016.

L'Ontario, qui renforce ces activités tout au long de 2017 dans le cadre de sa participation au Partenariat pour un gouvernement ouvert, continuera de mobiliser le public et de solliciter sa participation à la priorisation des activités avec la mise en application de la Directive sur les données ouvertes et de la Charte internationale sur les données ouvertes.

Principe de la Charte internationale	Principales activités	Calendrier
<p>Les données seront ouvertes par défaut</p>	<p>Activités continues</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Directive sur les données ouvertes de l'Ontario est entrée en vigueur le 1^{er} avril. Elle vise à faire en sorte que les données du gouvernement soient ouvertes par défaut, à moins qu'elles fassent l'objet d'une exemption de publication dans des circonstances particulières et limitées énoncées dans la Directive. • La Directive énonce les responsabilités à tous les niveaux afin de promouvoir une culture de l'ouverture, du leadership et de la surveillance des données ouvertes. • La Directive est appliquée de manière conforme aux obligations juridiques existantes et aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. • Dans le cadre de l'inventaire des données de l'Ontario, une justification claire est fournie lorsque certaines données ne peuvent pas être communiquées. 	<p><u>Activités continues</u> commencées le 1^{er} avril 2016</p>
<p>Les données seront diffusées en temps opportun et elles seront exhaustives</p>	<p>Activités continues</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Ontario a créé un inventaire de données pangouvernemental global qui est publié en ligne et accessible au public. Tous les ministères y ont inclus leurs inventaires. Les organismes provinciaux publient leurs inventaires de données. • L'inventaire contient des ensembles de données de tous niveaux d'accès (ouvertes, en examen, restreintes). Pour les ensembles de données qui ne sont pas ouvertes, la raison de leur non-publication est clairement justifiée. • Toutes les données doivent être publiées en temps opportun, en format ouvert, non modifiées et avec un dictionnaire de données, le cas échéant. • Les utilisateurs ont la possibilité d'adresser au gouvernement des commentaires sur des ensembles de données particuliers de l'inventaire. <p>Nouvelles activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier de nouvelles possibilités de recueillir les commentaires des utilisateurs afin d'améliorer la qualité des données. • Viser à ce que tous les organismes provinciaux admissibles publient leurs inventaires de données. 	<p><u>Activités continues</u> commencées le 1^{er} avril 2016</p> <p><u>Nouvelles activités</u> Développer une version bêta pour un mécanisme de rétroaction d'ici décembre 2017</p> <p>Finaliser les inventaires des organismes provinciaux d'ici mars 2018</p>
<p>Les données seront accessibles et</p>	<p>Activités continues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données ouvertes de tous les ministères deviennent accessibles dans le Catalogue de données de l'Ontario, qui est une plateforme centrale à 	<p><u>Activités continues</u> commencées le 1^{er} avril 2016</p>

Principe de la Charte internationale	Principales activités	Calendrier
utilisables	<p>guichet unique.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les organismes provinciaux publient toutes les données ouvertes sur leurs sites Web ou coordonnent avec leur ministère la publication de données ouvertes dans le Catalogue. Toutes les données ouvertes sont communiquées sans frais en vertu d'une licence du gouvernement ouvert. Afin de garantir que le large éventail d'utilisateurs ait accès efficacement aux données ouvertes, l'Ontario renforce ses capacités. Des séances de formation internes sur les données ouvertes aident les employés des ministères et des organismes provinciaux. Des événements publics permettent au public d'utiliser les données ouvertes de l'Ontario. <p><u>Nouvelles activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser pour les employés du gouvernement et des organismes des séances de formation et des forums comprenant les principes de la Charte internationale sur les données ouvertes. Distribuer un guide des données ouvertes comme ressource pour renforcer les connaissances et les capacités en ce qui concerne les données afin d'arriver à une publication et à une utilisation efficaces des données ouvertes. 	<p><u>Nouvelles activités</u> Organiser plus de 20 séances de formation décembre 2017</p> <p>Créer un cadre de formation de la FPO sur le gouvernement ouvert en 2018-2019</p> <p>Finaliser et publier le guide des données ouvertes à l'intention des employés d'ici décembre 2017</p>
Les données seront comparables et interopérables	<p><u>Activités continues</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les données ouvertes de l'Ontario sont publiées avec des métadonnées communes utilisées par le gouvernement du Canada et d'autres administrations. Chaque ensemble de données comprend une description complète et toute une documentation, et les données connexes sont rédigées dans un langage clair et simple, en anglais et en français. L'Ontario s'emploie avec d'autres provinces et avec le gouvernement fédéral à étudier des possibilités d'accroître l'interopérabilité entre les normes existantes. <p><u>Nouvelles activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Travailler avec des partenaires et des organismes de normalisation internationaux tels que le gouvernement du Canada et le World Council on City Data afin de renforcer les capacités et de soutenir la définition de normes communes. 	<p><u>Activités continues</u> commencées le 1^{er} avril 2016</p> <p><u>Nouvelles activités</u> Soutenir le World Council on City Data afin de renforcer les capacités municipales tout au long de 2017-2018</p>
Les données serviront à l'amélioration de la gouvernance et de la participation citoyenne	<p><u>Activités continues</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'Ontario dialogue de manière proactive avec le public, la société civile et le secteur privé afin de prioriser les données et de les publier. En 2013, un vote public a été organisé afin de déterminer quels seraient les 25 premiers ensembles de données à publier. Tout au long de 2017, le dialogue se poursuivra de façon ciblée et ouverte avec les Ontariens. Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit des formations, des outils et des conseils, comme le guide des données ouvertes, afin de s'assurer que les employés sont capables d'utiliser et de publier des données ouvertes. En 2016, plus d'un millier d'employés ont été formés. D'autres séances de 	<p><u>Activités continues</u> commencées le 1^{er} avril 2016</p> <p><u>Nouvelles activités</u> Un mécanisme de production de rapports indépendant de la FPO évaluera les progrès de l'Ontario</p>

Principe de la Charte internationale	Principales activités	Calendrier
	<p>formation sont prévues tout au long de 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le sous-ministre du Secrétariat du Conseil du Trésor doit rendre compte de la conformité de la FPO avec la Directive et des progrès de l'Initiative pour un gouvernement ouvert. Les progrès sont rapportés sur Ontario.ca. Chaque ministère met en œuvre un plan d'action pour un gouvernement ouvert. Les ministères surveillent leurs réalisations en matière de données par rapport à leur plan et ils doivent travailler en collaboration avec leurs organismes pour s'assurer de la conformité. <p><u>Nouvelles activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Travailler avec le Partenariat pour un gouvernement ouvert afin de présenter une évaluation des progrès réalisés jusqu'à ce jour en utilisant le mécanisme de production de rapports indépendant. Dialoguer avec la société civile et avec le secteur privé dans le cadre d'une série d'événements. 	<p>d'ici décembre 2017</p> <p>L'Ontario organisera des forums ONOuvert afin de mobiliser les citoyens autour des données ouvertes tout au long de 2017</p> <p>Optimiser le Sommet canadien sur les données ouvertes et GO Open Data en 2017</p>
<p>Les données favoriseront le développement inclusif et l'innovation</p>	<p><u>Activités continues</u></p> <ul style="list-style-type: none"> En vertu de la Directive, les ministères et les organismes provinciaux doivent promouvoir auprès de partenaires clés l'engagement concernant les données. L'Ontario travaille en collaboration avec les centres de données de recherche de Statistique Canada et avec des établissements universitaires, dont l'Université de Toronto, l'Université de Waterloo et l'Université Ryerson, pour promouvoir la publication de données et leur utilisation novatrice, et pour étudier l'incidence des données de l'Ontario. 	<p><u>Activités continues</u> commencées le 1^{er} avril 2016</p>

Mesurer les progrès et la conformité

Le sous-ministre du Secrétariat du Conseil du Trésor doit rendre compte de la conformité générale avec la Directive sur les données ouvertes de l'Ontario et ses principes, qui correspondent à ceux de la Charte internationale sur les données ouvertes.

Chaque ministère de l'Ontario a élaboré un plan d'action pour un gouvernement ouvert. Ces plans annuels expliquent comment les ministères renforcent leurs capacités en ce qui a trait aux données ouvertes, au dialogue et à l'information.

Les progrès d'activités clés relatives au gouvernement ouvert, y compris l'adoption de la Charte, sont rapportés sur Ontario.ca.

À la fin de 2017, l'engagement de l'Ontario d'adopter la Charte sera examiné au niveau international par un mécanisme de production de rapports indépendant nommé par le Partenariat pour un gouvernement ouvert.

